



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aide au développement

Question écrite n° 113348

## Texte de la question

M. Michel Hunault interroge M. le ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, sur la politique française de l'aide au développement, alors que les objectifs du IIIe millénaire de l'ONU sont bien loin d'être atteints. Il y a urgence à accroître, tant au plan national qu'europpéen et international, au moment où la France préside le G 20, les moyens financiers à consacrer à cette exigence de solidarité et d'humanité envers les personnes qui manquent de tout : nourriture, éducation, accès aux richesses naturelles... Dans le même temps, des incitations exemplaires sont menées par des organisations non gouvernementales, à l'image de Médecins sans frontières (MSF), qui fait de l'alimentation adaptée aux jeunes enfants l'un des piliers de la lutte contre la mortalité infantile, et ce au même titre que la vaccination. Il lui demande s'il peut en réponse réaffirmer comme prioritaire l'aide au développement, et très précisément son opinion et son aide au soutien de cette action exemplaire de Médecins sans frontières pour délivrer les compléments nutritionnels qui ont pour effet de réduire le taux de mortalité des enfants.

## Texte de la réponse

L'aide au développement reste une priorité de la France que ce soit à titre bilatéral ou en tant que présidence en exercice du G20. Dans le cadre de ces exercices, le Président de la République a souhaité apporter une priorité particulière à la sécurité alimentaire. La lutte contre la malnutrition maternelle et infantile trouve toute sa place dans ce cadre. Elle a ainsi fait l'objet d'un rapport de la Banque mondiale et de l'équipe spéciale de haut niveau des Nations unies pour la sécurité alimentaire. Le plan d'action agriculture du G20 rappelle également toute l'importance de la qualité nutritionnelle des aliments et de l'attention particulière à apporter aux populations les plus vulnérables. Ces résultats sont le fruit d'une dynamique engagée par la France en amont de sa présidence. Le ministère des affaires étrangères et européennes a ainsi adopté dès février 2010 son document d'orientation stratégique sur la nutrition dans les pays en développement. Notre pays a également soutenu dès l'origine le mouvement international « Scaling Up Nutrition » porté par le représentant spécial du secrétaire général des Nations unies pour la sécurité alimentaire et nutrition. Dans ce cadre, la France est engagée dans une action qui vise à soutenir à la fois les actions nutritionnelles directes telles que celles promues par Médecins sans frontières, et des politiques et programmes qui traitent des causes sous-jacentes de la malnutrition afin de permettre un recul durable de ce terrible fléau. Ainsi, la lutte contre la malnutrition trouve toute sa place au sein des programmes de sécurité alimentaire dans le cadre de l'initiative de l'Aquila pour la sécurité alimentaire qui engage notre pays à hauteur de 1,5 Mdeuros sur trois ans, tout comme au sein de l'initiative de Muskoka pour la santé maternelle et infantile à laquelle nous consacrerons 500 Meuros sur les cinq prochaines années. La lutte contre la malnutrition infantile recueille donc toute l'attention du ministère des affaires étrangères et européennes et nous collaborons étroitement avec Médecins sans frontières dans ce cadre. Cette collaboration se fait principalement à un niveau stratégique. Médecins sans frontière a en effet la volonté d'être indépendante des pouvoirs publics français et ne sollicite aucune aide directe du département. MSF bénéficie toutefois de subventions de la Commission européenne (EuropeAid et ECHO) ou d'organisations internationales (OMS, UNICEF) aux budgets desquelles la France contribue significativement (budget communautaire et contributions

obligatoires aux organisations internationales). MSF accepte par ailleurs les dons spontanés de collectivités territoriales.

## Données clés

**Auteur** : [M. Michel Hunault](#)

**Circonscription** : Loire-Atlantique (6<sup>e</sup> circonscription) - Nouveau Centre

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 113348

**Rubrique** : Politique extérieure

**Ministère interrogé** : Affaires étrangères et européennes

**Ministère attributaire** : Affaires étrangères et européennes

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 5 juillet 2011, page 6976

**Réponse publiée le** : 16 août 2011, page 8755